

Bulletin municipal

Miramont-de-Guyenne

Septembre 2022
n° 163



www.ville-miramontdeguyenne.fr

ÉDITO

C'est la rentrée.

Une nouvelle page va donc s'ouvrir après un été inédit et disons, plutôt inquiétant au niveau de la planète.

En cause, les dérèglements climatiques dans le ciel, des températures caniculaires, des terres sèches comme jamais, des incendies importants autour de nous...

Je profite de cet éditto pour remercier toutes les personnes (pompiers, agriculteurs, bénévoles et élus) qui ont, de façon solidaire, spontanément répondu à l'appel à l'aide de nos voisins durant cet épisode douloureux.

L'actualité ne s'est pas arrêtée là durant la période estivale. L'inflation galopante est là et ce, pour les prochains mois encore. Faire ses courses, se déplacer, demain, se chauffer sont devenus plus onéreux.

Prendre un transport en commun plutôt que sa voiture, éteindre les lumières en quittant une pièce, débrancher nos appareils en veille, changer toutes nos ampoules pour des versions basse tension, installer un réducteur d'eau dans toute la maison pour limiter les débits, ou encore consommer plus sobrement en privilégiant les circuits courts et produits essentiels sont quelques nouvelles pratiques qui permettraient des économies pour tous et ne feraient pas de mal à la planète.

C'est dans cet esprit que la municipalité travaille avec le syndicat départemental Territoire d'énergie 47 pour avancer dans cette transition écologique et économique : notre parc d'éclairage public va complètement passer au LED, un diagnostic détaillé sur le mode de chauffage et de l'isolation des équipements publics sera terminé à l'automne afin de trouver des évolutions positives pour demain.

L'approvisionnement des denrées de la cantine scolaire en circuit court est en marche et a débuté le 1^{er} septembre avec l'aménagement d'un self avec pour objectif la sensibilisation au gaspillage et au recyclage des biodéchets.

Enfin, la végétalisation de la Bastide va se poursuivre. Après la création d'un îlot de fraîcheur à Jules Ferry et à l'aménagement du « parc des équipements » qui se poursuivra cet automne, c'est tout le quartier du Braguet (ancienne maison de retraite) qui sera transformé dès le début de l'année prochaine. Là aussi, un projet environnemental et d'habitat ambitieux et mis en œuvre pour déminéraliser le sol urbain afin de retrouver et apporter la fraîcheur naturelle de la végétation tout en développant l'attractivité de notre commune.

Mais heureusement, la saison estivale nous a apporté également des motifs pour nous réjouir. Les diverses manifestations de l'été nous ont diverties, nous ont détendues et ont permis à de nombreux touristes de découvrir les atouts de notre bastide et de son territoire.

Ce bulletin municipal viendra, j'espère, vous le démontrer.

Enfin je voudrais remercier une fois de plus, les personnels municipaux et les élus volontaires qui œuvrent à l'unisson pour vous concocter ce bulletin qui a pour mission de mieux informer les administrés miramontais sur le fonctionnement de leur commune.

Bonne rentrée à tous.



Jean Noël Vacqué,
Maire de Miramont de Guyenne

SOMMAIRE

Edito	p 2
Festival des Arts de la Rue	p 3

PÔLE ADMINISTRATIF

Etat civil, PACS	p 4
Rétrospective de l'été	p 5
Nouveaux commerçants	p 6
Développement économique	p 7

PÔLE TECHNIQUE

Pôle sportif	p 8
Sécurité routière	p 9
Ecole de musique, Jours nets...	p 10
Environnement	p 11

PÔLE ACTIONS SOLIDAIRES

Ecole Denis Baratz	p 12
Rentrée scolaire	p 13
Self service	p 14
Maison Petite Enfance	p 15

CCPL	p 16-17
HISTOIRE	p 18-19

MÉMENTO	p 20
---------	------

Edition : Septembre 2022

Directeur de publication :

Jean-Noël Vacqué

Rédaction :

Membres du conseil municipal

Mise en page : pom'C

Prochaine parution :

Mars 2023

Pour être informé de notre actualité, inscrivez-vous à notre newsletter sur www.ville-miramontdeguyenne.fr

FESTIVAL DES ARTS DE LA RUE 2022

au cœur de la bastide de Miramont-de-Guyenne

Liée à une histoire circassienne ancrée dans le paysage, par le biais des Frères Court au début du 20^{ème} siècle et, suite à la commémoration des 500 ans de la Bastide en 1994, Miramont de Guyenne a souhaité remettre un peu de vie et de joie chaque 1^{er} week-end d'août sur le territoire en organisant un Festival des Arts de la Rue, sur une idée de Pierre Villain, alors directeur de l'école de cirque Trois Huit Circus.

Depuis l'été 1995, la mairie a donc créé et porté cette manifestation en la faisant évoluer, prospérer et reconnaître sous la houlette de Maryse Moutinard, alors Adjointe au Maire et Vice-Présidente Culture à la Communauté de Communes du Pays de Lauzun. Ceci avec l'aide de nombreux bénévoles, élus, employés territoriaux et associations locales.

Pour sa 10^{ème} édition, en 2004, le Festival pris le nom de Bastid'Art !

En 2009, un noyau dur de bénévoles s'étant constitué, la mairie a jugé bon d'accompagner ce mouvement populaire afin qu'il se constitue en association

et d'assigner cette dernière sous le nom éponyme de Bastid'Art, pour l'organisation du dit Festival.

Veillant à l'organisation morale de cette manifestation, avec tous ses différents partenaires institutionnels (Communauté de Communes du Pays de Lauzun, Conseil Départemental de Lot et Garonne et Conseil Régional N^{elle} Aquitaine), elle a

toujours apporté son concours financier, humain, technique et matériel nécessaire à sa bonne réalisation.

Le divertissement, la culture, les loisirs, le sport sont des moyens essentiels aujourd'hui pour assurer l'attractivité de notre territoire. Dans tous ces

la collaboration de tous. Cette volonté d'apporter une manifestation populaire, de la meilleure qualité possible, dans une ambiance familiale offerte à toutes les bourses, est toujours d'actualité.

Constatant l'impossibilité pour ladite association d'entendre les prérogatives des différents partenaires au motif de devoir évoluer et gagner en indépendance, la mairie et son conseil municipal ont donc décidé de reprendre la main, début mai, en dénonçant la convention de partenariat que l'association ne respectait plus.

En effet la délocalisation d'une grande partie de la manifestation au lac du Saut du Loup avec un tarif d'entrée entre 20 et 25 € était contraire à l'ADN du Festival. Le fait de ne plus avoir la garantie de retrouver ses valeurs dans la manifestation et, au terme d'une longue patience, la commune a dû prendre les décisions permettant au Festival de retrouver sa trajectoire.

La volonté de bâtir ensemble est toujours là ! La maîtrise d'ouvrage est toujours là !

Le changement de maîtrise

d'œuvre est fait pour garantir la qualité de l'ouvrage et respecter les objectifs de chaque partenaire.



Inauguration de la 28^{ème} édition du Festival

domaines, la Communauté du Pays de Lauzun et les communes, ensemble ou individuellement, prennent les initiatives pour que les populations qui y vivent ou qui y séjournent trouvent satisfaction à leurs attentes.

Le Festival des Arts de la Rue de Miramont fait partie de ces réponses construites depuis des années avec

Et comme disait Maryse Moutinard, Présidente historique du festival :

**« battons le pavé à l'unisson
et que la fête soit belle »**



Naissances

BALDEN Kurtys, Jean-Pierre, Mickaël-Nicolas le 26/02/2022 à Marmande (47)
 DUBOUILH KRÄHENBÜHL Ciel, Marie le 10/04/2022 à Langon (33)
 LABADENS Nancy, Lory le 10/05/2022 à Bergerac (24)
 PERUCH LORENZON Lilian le 10/06/2022 à Marmande (47)
 BARBÉ Linda le 24/06/2022 à Marmande (47)
 ANZ Charly-Ange, Julien, André, Georges le 18/08/2022 à Villeneuve-sur-Lot (47)
 GUÉRINEAU Leewan, le 27/08/2022 à Marmande (47)

Pacs

M. BRUNIAUX Gaëtan et Mme CAYRE Amandine le 05/05/2022
 M. HUET Cédric et Mme IDJAAD Audrey le 02/06/2022
 M. CHAMOT Samuel et Mme DEBEAUVAIS Sandra le 25/08/2022

Mariages

M. TRAININI Frédéric, André, Guy et Mme SASTAMOINEN Hilka, Mairé le 02/04/2022
 M. BOTTECCHIA Roger, Antoine et Mme POUGET Simone, Pierrette, Paulette le 25/06/2022
 M. LOUBRIAT Jason et Mme LENNE Alexia le 09/07/2022

Décès

LABIT Gérard, Jean, Luc le 21/01/2021 à MARMANDE (Lot-et-Garonne)
 BORDERIE épouse DANNÉ Christiane, Pierrette le 09/03/2022 à Bergerac (24)
 LAFFORET Raymond le 12/03/2022 à Marmande (47)
 FAUGUEROLLES veuve LE VERN Arlette, Liliane le 14/03/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 MEUNIER veuve DURAND Huguette, Victoire, Jeanne le 25/03/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BOULANGER épouse DERUYFFELAERE Marie-Christine le 27/03/2022 à Libourne (Gironde)
 SERRE veuve KERLOC'H Virginie, Jeanne, Louise le 31/03/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 DUHAMEL épouse QUERSIN Sabine, Denise le 07/04/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 DUBREUIL Christian, Emile, François le 08/04/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BOLZON Guiseppe, Mario le 20/04/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BOCCASSO veuve PETITGAS Anna, Maria, Madalena le 21/04/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BRISSE Pierre, Marcel le 30/04/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 GIRARD épouse DAVID Andrée, Lucienne le 01/05/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 PERIZZATTO épouse BRUNET Maria le 03/05/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BOUCARD veuve VACHER Marie-Louise, Florence le 05/05/2022 à Seyches (47)
 VETTORETTI épouse GASPAROTTO Antonia le 29/05/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 GODFRIN Yanis le 03/06/2022 à Bordeaux (33)
 LAFON Claude le 04/06/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BLOIS veuve SAUBEAU Odette, Simone le 05/06/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 ZANARDO veuve COVOLAN Hélène le 12/06/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 LACHIZE épouse PINFORT Andrée le 14/06/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 MENSAT Jean le 14/06/2022 à Marmande (47)
 LABROT Robert le 18/06/2022 à Marmande (47)
 POUPOT Guy le 20/06/2022 à Agen (47)
 MATESE Cosimo le 30/06/2022 à Marmande (47)
 PINFORT Lucien le 14/07/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BELLOTTO épouse SIMONETTO Liliana le 18/07/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 DAVID Maurice, André le 21/07/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 DUMONT veuve MAROT Jeanne le 25/07/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 LAGRANGE Fernand le 09/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 BOURLON veuve SÉRÉ Yvette, Marie, Juliane le 12/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 DE MACÉDO René le 14/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 URLACHER Georges le 15/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 SALVET Alain, Jean le 27/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 SCHALCK René, Antoine, Raymond le 29/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 HAMEL Christine le 29/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)
 LOIRE Jean, Noël le 31/08/2022 à Miramont-de-Guyenne (47)

DON DE SANG :

prochaines collectes
 le **lundi 26 septembre** et le
lundi 5 décembre de 8h30 à
 12h30, sur RDV <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

FLASH infos**RECENSEMENT MILITAIRE :**

Dès de 16 ans, pensez à vous
 faire recenser auprès de votre
 mairie !

ACCUEIL MAIRIE**Nouveaux Horaires :**

Toujours dans le souci de répondre au
 besoin de nos administrés, l'administration
 s'adapte à compter du 5 septembre 2022
 selon les horaires suivants :

LUNDI	8h30 - 12h	Fermé au public
MARDI	8h30 - 12h	13h30 - 17h
MERCREDI	8h30 - 12h	Fermé au public
JEUDI	8h30 - 12h	13h30 - 18h
VENDREDI	8h30 - 12h	13h30 - 17h

LE PACS**ZOOM sur**

Vous pouvez conclure un Pacte Civil
 de Solidarité (Pacs) que vous viviez en
 couple, Mariage, Pacs ou concubinage
 (union libre) de même sexe ou de sexe
 différent, quelle que soit votre nationalité.
 Le Pacs est enregistré en mairie ou chez
 un notaire.

Conditions :

- Être majeur
- N'être ni marié, ni pacsé
- Ne pas avoir de lien familial direct ou trop
 proche avec l'autre partenaire.

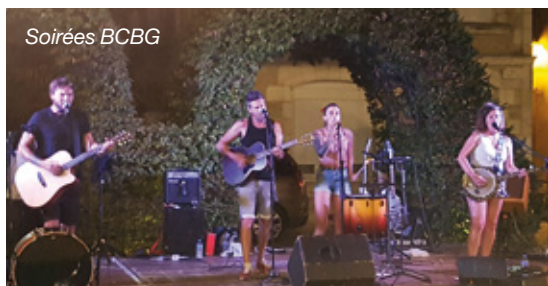
Pièces à fournir :

- Déclaration conjointe d'un Pacs, qui
 contient les attestations sur l'honneur
 de non-parenté, de non-alliance et de
 résidence commune (formulaire cerfa
 n°15725). Téléchargeable ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48756>
- Convention de Pacs (convention
 personnalisée ou formulaire complété
 cerfa n°15726). Téléchargeable
 ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48756>
- Acte de naissance (extrait avec filiation ou
 copie intégrale) de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité (carte
 d'identité, passeport...) délivrée par une
 administration publique (original +1
 photocopie).

Plus d'information : www.service-public.fr
 ou au 05 53 93 20 52.

RÉTRO ÉTÉ 2022

Malgré l'annulation (par arrêt préfectoral) des feux d'artifices en cette période caniculaire et à risques, la commune, toujours soucieuse de vous proposer des animations gratuites de qualité pour faire vibrer le cœur de la bastide, n'a pas fait exception à son engagement cet été 2022 !



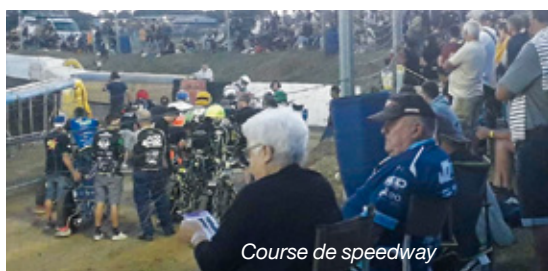
Soirées BCBG



Fête de la musique



Les estivales d'art de la bastide



Course de speedway

Programmation durant l'année à consulter sur le site : www.ville-miramontdeguyenne.fr

JUIN

Mardi 21 juin

Fête de la musique :

GOEFF BARKER (rock'n'roll)
THE BONGO HOP Feat NIDIA
GONGORA (afro latino), en partenariat avec Staccato

Jeudi 30 juin

Concert BCBG :

THOMAS SARRODIE GROUP
(blues rock)

JUILLET

Du 1^{er} au 31 août

Les estivales d'art de la bastide, organisées par RADH'ART. Artistes présents : M.Ferré, S. Dufrechou, I. Cook, E. Cheroux, J-P. Guilpain, C. Fleur, T. Dufrechou, M. Poumeyrol, G. Bisson + invité d'honneur : Yug Prasad (artiste indien)

Jeudi 7 juillet

Concert BCBG : BONE TEE & THE SWING MOODS (boogie blues)

Du 13 au 15 juillet

Fête votive : LOS AMIGOS (bal musette)

PONEY BICEPHALE (spectacle de feu et jonglerie)
HISTOIRE D'A (rock'n'roll français - années 80/90)

Jeudi 21 juillet

Concert BCBG : LA FIANCÉE DU PIRATE (folk rock)

Jeudi 28 juillet

Concert BCBG : WE FUNK (soul band - tubes années 70 et 80)

AOÛT

WE du 5 au 7 août

Festival des Arts de La Rue au cœur de la bastide organisé par la commune. (cf site de la mairie, page culture)

Jeudi 11 août

Concert BCBG : LES FRERES LA ROUCOULE (hawaïan cajun punk musette) & TAN2EM (chanson française)

Jeudi 18 août

Concert BCBG : CRAWFISH WALLET (jazz New Orleans)

WE du 14 et 15 août

1^{ère} course de SPEEDWAY au Bouilhaguet, organisé par le Moto Club Val de Guyenne

HIPPODROME EN FÊTE, organisé par la Société Hippique Miramontaise

FÊTE DE L'ASM RUGBY

SEPTEMBRE

Dimanche 4 septembre

Mir'asso : rassemblement des associations communautaires au Lac du Saut du Loup

Du 5 au 23 septembre

Exposition de peintures : Yvette Bourbon. Centre multiculturel

WE du 17 et 18 septembre

Journées européennes du patrimoine : expositions, conférence, visites et dédicaces (cf site de la mairie)



» Interview



Chloé ROSO-SCHLOGER

MANAGEUSE CENTRE-VILLE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Chloé, j'ai 31 ans, je suis mariée et maman d'un petit garçon de 4 ans. Je suis originaire d'Allemans-du-Dropt et c'est là que je réside avec ma famille.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Après un baccalauréat littéraire option théâtre, j'ai poursuivi mes études pour obtenir un DUT en communication des organisations à Bordeaux III. J'ai ensuite voulu démarrer dans le monde professionnel par un service civique, que j'ai effectué au Château de Duras. Déjà bénévole pour l'association BASTID'Art, j'y ai travaillé pendant 4 ans, avant de partir sur de nouveaux projets, notamment dans le secteur du tourisme. L'Office de Tourisme du Pays de Lauzun m'a permis de mettre en lumière chaque jour notre beau territoire. Aujourd'hui, je suis à la mairie de Miramont pour accomplir de nouveaux défis.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Engagée très jeune dans le monde associatif, j'ai toujours

voulu participer au bien commun, être partie prenante de mon quotidien. J'ai fait le choix de vivre sur notre beau territoire, et donc c'est naturellement que je veux participer à sa conservation et son amélioration. Le service public est pour moi une continuité de cet engagement citoyen. Je suis maintenant manageuse de centre-ville, j'œuvre pour le dynamisme de notre belle cité. J'ai également pour mission de gérer en partie la communication de la mairie ainsi que l'organisation de manifestations, comme le Festival des Arts de la Rue.

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Je suis bien évidemment fière de mon fils, mais aussi de mon mari et de mes proches. J'ai aussi beaucoup de fierté d'habiter en Pays de Lauzun, un territoire magnifique. Passionnée de théâtre, de danse et de musique, j'aime passer du temps avec ceux qui me sont chers et m'investir pour construire notre quotidien et notre avenir.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Miramont-de-Guyenne est une bastide qui a beaucoup d'atouts et de potentiel, notamment par le nombre important de ses associations, ses commerces et ses services. Le patrimoine vernaculaire de cette ville est aussi à valoriser, ce que j'essaie de faire à mon échelle, quand je fais visiter Miramont les jeudis matins de l'été.

LES NOUVEAUX COMMERÇANTS



CÔTÉ LOOK

Saïda ES SEBANI passe le relais à Lucia AZEVEDO, de la mercerie, vente de laines, création de linge de maison, création au crochet ou de tricot, en passant par les retouches. 14 rue du Temple.

Tél : 06 45 46 97 75 (fermé le mercredi et samedi après-midi)



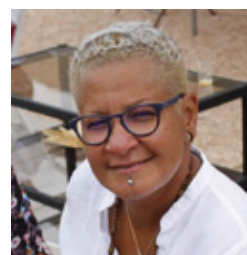
L'ATELIER MOUSTACHE

Pour vous Messieurs, Frédéric MAZEAU, coiffeur barbier, est nouvellement installé au 30 rue du Temple. Tél : 06 75 50 76 78



LE PRESSING DE MIRAMONT

Nouvellement installé au 9 rue Martignac, il vous offre avant tout un service de nettoyage, détachage et repassage de vêtements. Tél : 05 47 35 44 46



L'HAPPYCYCLETTE

Pascale se déplace chez vous pour réparer et entretenir votre vélo, vélo électrique et trottinette. Elle s'occupe aussi d'adapter et transformer vos vélos et équipements. Location et livraison possible. Tél : 06 98 45 99 29

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La municipalité, via son service développement économique et sa manageuse de centre-ville, est porteuse de projets qu'elle souhaite engager pour sa commune. L'association des commerçants et artisans sera en particulier sollicitée pour faire éclore ces projets.



Les membres du nouveau bureau (manque Joëlle HIBRANT)

L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS MIRAMONTAIS (UCAM) UN PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ.

L'association sera donc en charge de faire remonter les voix de ses membres et de proposer des améliorations et des projets à la Mairie.

Un nouveau bureau en place

L'UCAM s'est retrouvée en assemblée générale en juin dernier, pour l'élection de son nouveau bureau. Ont donc été élus pour un an :

- Benjamin THIBAUD (Le Pimiento), Co-Président
- Mikaël MELLADO (Enriquez ménager), Co-Président
- Joëlle HIBRANT (Jo'L Cuisine), Trésorière
- Karolyne BERNINI (Cave Le Chevalier de Pardailan), Secrétaire

Constitué de membres motivés qui souhaitent apporter leurs compétences pour la dynamisation de leur ville, le nouveau bureau pourra compter sur plusieurs autres commerçants et artisans pour les accompagner. L'objectif principal de l'association est la dynamisation commerciale de la ville tout au long de l'année.

L'UCAM a déjà participé activement à la dynamique estivale initiée par la mairie, notamment des Soirées BCBG et dans la prise en charge de la partie stands marchands pour le Festival des Arts de la Rue. Ce sont des opérations importantes pour l'activité culturelle estivales qui permettent de fédérer les habitants et

les touristes de passage autour de belles manifestations artistiques, dans le but de faire rayonner la commune.

DES PROJETS À VENIR

La municipalité travaille chaque jour pour développer le commerce de proximité, l'artisanat local, pour améliorer les besoins des établissements déjà installés sur la commune et pour accueillir les porteurs de projets de demain.

Le stationnement

Les commerçants et artisans ont débuté une réflexion sur la réorganisation du stationnement des véhicules dans le cœur de la bastide. Cette proposition a été transmise aux élus municipaux. La mairie va ensuite proposer à chaque habitant de s'exprimer sur cette question afin d'y associer l'ensemble des usagers du quotidien, dans la priorité de construire ensemble l'avenir de notre bastide.

La journée nationale du commerce de proximité

La Mairie prépare également un événement début octobre, en partenariat avec l'UCAM, dans le cadre des Journées Nationales du Commerce de Proximité, de l'Artisanat et du Centre-ville (JNCP).

Le thème « consommons local » est une incitation forte à rassembler les habitants, les consommateurs autour de leur commerce et de leur artisanat local. Il est nécessaire aujourd'hui de valoriser le dynamisme de cette association des commerçants et artisans et le travail collectif réalisé par les acteurs économiques.

Le RDV est pris le samedi 8 octobre 2022 ! De 10h à 18h, les artisans et commerçants de la bastide proposeront des animations dans leurs locaux dans le but de faire connaître leur entreprise. Cette journée sera l'occasion d'exprimer les valeurs de convivialité et de lien social que l'on peut retrouver dans nos commerces de proximité.



Les fêtes de fin d'année

Une opération commerciale est envisagée toujours en collaboration avec l'UCAM à partir de fin novembre avec notamment la soirée lancement des illuminations des fêtes de Noël, à l'image de ce qui a été mené l'année dernière, afin de dynamiser le commerce local.

Un incroyable commerce en avril ...



Au vu de l'admission de Miramont-de-Guyenne dans le programme Petites Villes de Demain, qui permet d'œuvrer pour la revitalisation des centres-bourgs, la commune se prépare à accueillir l'opération « Mon centre-bourg à un incroyable commerce » pour le mois d'avril 2023. Le principe ? Un challenge de porteurs de projets d'un jour et demi, qui vont se questionner et enrichir leur projet en lien direct avec les parties prenantes du territoire. Ce marathon créatif permettra aux consommateurs de devenir acteur du développement économique leur cité, d'attirer de nouveau porteur de projet en centre-ville et de créer un événement fédérateur.

PÔLE SPORTIF ET LUDIQUE LÉO LAGRANGE

Un potentiel à valoriser

La municipalité a constaté que le site Léo Lagrange qui se situe route de Puysserampion dispose d'un potentiel sous utilisé et s'est donc demandée comment le rendre plus opérationnel et attractif.

Pour le bâtiment Léo Lagrange

Il comporte plusieurs salles à savoir :

- salle Léo Lagrange
- salle Jo Loubriat (le Dojo)
- les vestiaires du dojo
- petite salle de musculation
- salle Paul Guidon
- salle de la Boule Lyonnaise

Aujourd'hui, ces occupations n'étant plus adaptées, il a été décidé de redéfinir leur utilisation.

- la salle Léo Lagrange a été attribuée à Musculation Loisirs Miramontais qui se trouvait à la salle omnisport dans des locaux trop petits.
- la petite salle de musculation après réfection (éclairage, peinture et sol) est



devenue une salle de réunions mutualisée pour les associations occupant ce bâtiment.

Il a été proposé à l'association « les amis du jeudi » la salle qu'occupait l'association La Boule Lyonnaise qui n'existe plus. La peinture de ce local a été refaite.

La salle Paul Guidon a été attribuée au Cyclo Sport Miramontais qui souhaitait avoir des locaux plus adaptés.

Pour les terrains adjacents au bâtiment

Il a donc été décidé d'aménager un terrain ludique (city stade), un parcours forme et différents jeux pour les enfants (balançoires, portique, château d'Agathe).

Pour les familles qui souhaitent passer la journée, des tables de pique-nique sont à leur disposition.

Interview



**Patrick
LUISON**
AGENT TECHNIQUE

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Je m'appelle Patrick LUISON, j'ai 57 ans, je suis né à Marmande. Je suis d'une famille de trois enfants dont je suis le cadet. Mon père était maçon couvreur à son compte sur Miramont. Ma mère travaillait à l'usine puis a pris soin de ses enfants. Je vis à Roumagne depuis dix ans et heureux d'être papa de

deux enfants et grand-père de six petits-enfants.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Mon parcours scolaire a été le sport-études à Soulac-sur-Mer, puis à Miramont. Au second cycle à Bergerac, j'ai obtenu mon CAP et BEP électromécanicien. À 17 ans, j'ai travaillé une année à Bergerac comme électricien puis j'ai fait l'armée. Ensuite j'ai été recruté au Lac du Saut-du-Loup comme gardien du site et intégré aux services techniques municipaux comme électricien.

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Suite à une carrière de footballeur amateur aux enfants de France de Bergerac, ma volonté était de rejoindre le club de Miramont-Lavergne d'où l'opportunité de rentrer comme gardien au lac qui été

géré par la commune puis ensuite intégrer les services techniques.

Q : De quoi êtes-vous le plus fier et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Personnellement, je suis très fier de mes enfants et de mes petits-enfants qui ensoleillent ma vie et parfois mes nuits ! Professionnellement, fier de pouvoir rendre service à la population miramontaise. Ma passion a été le football que j'ai pratiqué une trentaine d'années. J'ai également été impliqué dans la vie associative de Miramont en tant que co-président du club de badminton.

Q : Selon-vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Les atouts de la ville de Miramont sont le grand nombre d'associations sportives et culturelles ainsi que sa bastide, son lac où la population miramontaise peut se retrouver pour des balades et pratiquer du sport.

DES «PLUS» POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE...

Améliorer la sécurité avenue de Paris

Le trafic routier est particulièrement dense sur la portion de la D933 qui traverse notre cité. À la densité du trafic s'ajoute la vitesse souvent excessive tant des véhicules légers que des poids lourds. Déjà par le passé des tentatives pour améliorer la situation ont été tentées. Ces dernières années des travaux ont été réalisés mais il s'est avéré qu'ils étaient peu efficaces et parfois augmentaient le risque.

La sécurité de cette voie intéresse aussi l'entreprise C2R dont le personnel et la clientèle sont appelés à traverser la chaussée. En concertation avec les responsables de l'entreprise, un projet a été élaboré afin de sécuriser l'entrée du bâtiment qui, souhaitons le, apportera une nette amélioration.

Il a été décidé de rétablir la circulation sur les deux voies en enlevant les obstacles existants. Un radar pédagogique est

installé à l'entrée de la ville pour inciter les véhicules qui arrivent de Bergerac à réduire leur vitesse. Les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules.

Enfin, la peinture au sol et la signalisation ont été optimisées et les parking sont mieux matérialisés. En cas de non-respect, l'usager peut être verbalisé.

Rafrâchir les peintures routières

Bien marquer au sol l'organisation de la circulation est un atout pour la sécurité. Les marques des passages piétons seront d'autant plus respectés par l'automobiliste qu'ils apparaîtront clairement. Pour cela chaque année, la municipalité lance une campagne de peinture routière. Les travaux concernés sont les passages piétons et les parkings. Pour les passages piétons, après avis de la commission des travaux, certains sont abandonnés, d'autres créés au vu des demandes des usagers et de leur opportunité. Pour les autres, en fonction de leur état ils sont repeints.

Du nouveau : les parking en épis « vigiroute »



Même si, se garer en marche arrière n'est pas une obligation du code de la route, Des entreprises dans le cadre de leur organisation interne imposent ce système de stationnement à leurs salariés. Elles le font parce qu'elles considèrent que cette pratique est efficace.

Lorsque l'on fait la manœuvre en arrivant sur le lieu de stationnement, la voiture est sur la chaussée et donc visible de loin. On ne surprend personne. Lorsque l'on fait la manœuvre en repartant, on est sur le parking donc moins visible de ceux qui roulent sur la chaussée. La municipalité a décidé de tester cette manière

de se stationner. Les places de parking seront disposées en épis dans le sens de la circulation pour faciliter la manœuvre. Pour informer les conducteurs, des panneaux seront implantés sur ces zones de stationnement.

Sur les chemins... ruraux ou de randonnée

Notre patrimoine ce sont aussi nos paysages, ceux qui nous ont été donnés et embellis par le travail des campagnes. Les courbes des vallons travaillés par les cultures, rehaussés par les bois. Et le silence ! Tout cela à portée de main, donné sans compter... À prendre et à ne pas délaissé !

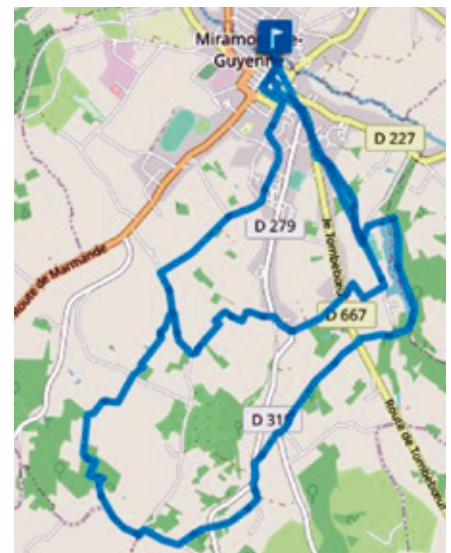
Il suffit de suivre les chemins bordés de talus, de haies et de fossés, chemins qui ont tracé ou suivi les propriétés, et conduisent dans les prés et les sous-bois sur de longs kilomètres.

Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune mais sont ouverts à l'usage public. Avec les années, cet usage s'est diversifié et le plus souvent

ces chemins sont devenus sentiers de randonnée fléchés, inclus dans les circuits proposés. Mais une balade, nez au vent, sur d'autres chemins ne manque pas de charme et de découvertes.

Pour permettre aux randonneurs l'accès de ces chemins en toute sécurité, la commune les entretient régulièrement en passant le broyeur deux fois par an et l'épareuse tous les deux ans en respectant toutefois au mieux la végétation existante. L'office de tourisme sera de bon conseil pour faire votre choix.

Et pourquoi ne pas commencer par ce circuit ?



ÉCOLE DE MUSIQUE

Réinstallation de l'école de musique du Pays de Lauzun

L'école de musique du Pays de Lauzun disposait de locaux à la zone artisanale de la Brisse.

Bien que spacieux, se posaient des problèmes de sécurité pour les enfants lors de l'attente des parents.

Après discussion avec les responsables de l'école de musique, la municipalité a proposé de leur attribuer des salles disponibles à l'ancienne école maternelle. De plus, cette mise à disposition permet

de profiter d'un cadre agréable proche du cœur de la bastide. Cela apporte un attrait important pour les activités de l'école de musique, entre autre pour l'audition de fin d'année et au niveau de la sécurité, les élèves peuvent attendre leurs parents en toute tranquillité.

Les services techniques ont aidé au déménagement avant de réaliser quelques travaux d'acoustique et de peinture.



LA PARTICIPATION CITOYENNE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la Gendarmerie Nationale, « participation citoyenne » vient conforter

les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

RÉUNION PUBLIQUE

**le mardi 4 octobre
à 18h30**

au centre multiculturel

animée par le commandant de la brigade de la Gendarmerie.



JOURS NETS 47

Journée départementale de nettoyage de la ville et de la nature



À l'initiative du Conseil Départemental du Lot-et-Garonne, l'opération « Jours nets 47 » s'est déroulée à Miramont-de-Guyenne le mercredi 29 juin en deux temps.

Dès le matin c'est un groupe de plus de 200 personnes composé de : 4 classes de l'école Denise Barazt (PS - MS - GS/CP et CM2, soit 86 élèves) et des 3^{ème} de

la MFR (soit 25 élèves) complété par 50 enfants de l'ALSH accompagnés d'une trentaine d'adultes (enseignants, parents, animateurs et membres du collectif « Agissons Ensemble »).

Après distribution des consignes de tri et du matériel offert par le Département du Lot-et-Garonne, en présence de M. Alain Picard, conseiller départemental, l'ensemble du groupe s'est déployé sur les 7 zones prédéfinies et sécurisées.

L'après-midi d'autres groupes composés des enfants du CME, de citoyens volontaires et du personnel de l'entreprise Clauses S.A. Roumagne ont poursuivi cette belle mission de nettoyage.

Durant cette journée, la collecte s'est déroulée dans l'échange et la bonne ambiance pour se conclure autour du

verre de l'amitié offert par la collectivité et de la remise d'un diplôme pour chaque participant. Après la traditionnelle pesée, c'est au final plus de 53 kg de déchets (dont entre autres micro-ondes, écran TV, étendoir...) et 500g de mégots qui ont ainsi pu être récupérés par nos services techniques également partenaires de la journée.

La commune de Miramont de Guyenne tient à remercier tous les participants pour leur engagement citoyen et invite le plus grand nombre de ses administrés à rejoindre ce beau mouvement. **La prochaine marche écocitoyenne aura lieu le 24 septembre à 9h, place de l'Hôtel de ville** pour un accueil café et un départ des parcours vers 9h30, en collaboration avec le Collectif Agissons Ensemble.

ENVIRONNEMENT

Réunion publique du 23 juin

À l'initiative de la commune, une réunion publique s'est tenue le 23 juin dernier, présentant les nouvelles modalités de fonctionnement concernant la collecte. Devant un public venu nombreux, la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, qui exerce la compétence de la collecte des Ordures Ménagères, par l'intermédiaire de son vice-président Monsieur Jean-Pierre Barjou est venue expliquer les raisons de ce changement et répondre aux nombreuses questions des citoyens.

Les raisons de ces changements sont :

- d'une part, pour mieux répondre à l'enjeu environnemental car la moitié de nos déchets enfouis peuvent être détournés et valorisés et que les centres d'enfouissements locaux sont pleins
- d'autre part, c'est un enjeu financier important car les coûts liés à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (qui était de 24 € la tonne en 2019) augmentera chaque année pour atteindre 65 € la tonne en 2025.

Les changements à partir du 1er juillet

Les tournées désormais s'effectuent 1 semaine sur 2 sur le territoire par la société Nicollin qui a obtenu le marché public.

À Miramont de Guyenne

- Le mardi pour le noir
- Le jeudi pour le jaune

MAINTENANT TOUS LES EMBALLAGES SE RECYCLENT => poubelle jaune

Bientôt des colonnes d'apport volontaire à Miramont de Guyenne.

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du cœur de la bastide et des habitants des équipements collectifs, sept emplacements de colonnes sont prévus (installation pour la fin de l'année 2022) :

Colonnes enterrées :

1. Rue Jasmin (église)
2. Rue du Temple
3. Boulevard Clémenceau (ancienne caserne pompiers)

Colonnes semi-enterrées :

4. Avenue de Paris (résidence Ardoise)

5. Avenue Joliot Curie (résidence Charmille)
6. Avenue Joliot Curie (aux HLM Latour)
7. Avenue du 8 Mai (entre Vercors et gendarmerie)

NB : Dans l'attente de l'installation des nouvelles bornes d'apport collectif, la collecte dans la bastide (intérieur des boulevards) du bac ou sac noir est maintenue tous les mardis (et pas un mardi sur deux).

Ces colonnes concerneront donc seulement les habitants du cœur de la Bastide et les habitants des résidences concernées ainsi que les citoyens proches qui souhaiteraient adopter ce système plutôt que de conserver le porte à porte.

Tous les autres administrés restent au porte à porte.

Réduire nos déchets pour réduire nos dépenses

Pour réduire nos déchets avec le compostage, la Communauté de Communes a mis en place un programme ambitieux, en offrant formation et composteur à prix préférentiel, pour accompagner au mieux tous les habitants.

Le compostage collectif est également une solution pour l'habitat vertical et les habitants sans cour et sans jardin dans la bastide. En effet ne pouvant pas disposer d'un composteur individuel, les personnes intéressées sont priées

de se faire connaître auprès du service environnement de la Communauté de Communes afin d'étudier et de mettre en place ce système vertueux.

Déploiement de la TEOMI

(Taxe sur les Ordures Ménagères Incitative), une mise en place progressive

Cet été, l'enquête publique diligentée pour la Communauté de Communes, a permis d'identifier les besoins de ses administrés Miramontais.

Cette opération a également permis de mettre à jour le fichier d'identification des propriétaires des bacs en vue du passage à la taxe incitative en 2024.

En effet, c'est seulement après un an et demi de test que cette opération s'appliquera.

Pour les administrés en apport collectif (et ceux des résidences secondaires également), le principe restera le même, car l'accès aux colonnes de collecte ne pourra se faire uniquement que par un badge d'identification.

CONTACTS / INFOS

Service environnement :

secretariat.environnement@ccpl47.fr
05 53 94 11 23

Compostage :

anim.biodechets@ccpl47.fr
06 33 72 84 18

Accès déchèterie, enregistrement et/ou modification : iris@ccpl47.fr
05 53 64 12 26 - www.ccpl47.fr

GESTION DES 7 ZONES COMMUNALES

Afin d'animer et d'embellir votre quotidien, la commune recherche des citoyens pour exercer la fonction de correspondant de quartier. L'objectif est simplement de pouvoir associer, informer (au plus proche) les habitants d'une zone géographique bien définie, de tout événements les concernant (tels que travaux de voiries...), mais également de mieux connaître vos besoins, les projets qui vous tiennent à cœur pour mettre en place un aménagement urbain qui vous correspond (tels que banc, table, aire de compostage collective...).

Par cet échange des projets de jardins partagés sont déjà en cours de réalisation. Chacun peut ainsi à sa hauteur contribuer à la qualité de vie de son quartier.

Pour toute information complémentaire sur la proximité de quartier :

Ligne téléphonique Service Technique dédiée 05 53 93 24 80

Plan des zones disponible sur www.ville-miramontdeguyenne.fr

ÉCOLE DENISE BARATZ

Un projet construit en collaboration avec tous les acteurs

10 mois de concertation ont permis d'aboutir à la définition du projet de l'école Denise Baratz « Ecole de demain ».

C'est dans une démarche de co-construction que l'équipe municipale a tenu à associer en amont de la conception un maximum de parties prenantes dont les principaux « utilisateurs » (enfants, enseignants, personnel ATSEM, personnel de la restauration scolaire, animateurs et encadrants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, gendarmerie, élus).

Dans le cadre d'un dialogue engagé entre tous les acteurs concernés, la concertation a donc permis de prendre en compte les divers points de vue exprimés, d'enrichir le projet et de faire ainsi émerger l'intérêt général.

La méthode globale est basée sur un recueil des données avec :

- Entretiens individuels (interlocuteurs identifiés par le comité de pilotage)
- Visite de l'école en fonctionnement (à l'issue de la réunion de démarrage du comité de pilotage)

- Recueil de données sur le site
- Contribution des enfants en lien avec les enseignants (diagnostic, avis, souhaits, boîte à idée)
- Comité d'usagers
- Comité de pilotage.

L'organisation de la concertation s'est articulée en 3 phases et les créations :

- d'un comité d'usagers composé des personnels œuvrant dans l'école, des enfants, des enseignants, etc.
- d'un comité de pilotage composés des élus, directrice école, DGS, chefs de pôle.

Détails sur les phases :

Organisation de la concertation en 3 phases :

- Phase 1 : Etude de faisabilité
- Phase 2 : Etude des scénarios et Préprogramme
- Phase 3 : Programme

À partir du scénario retenu par le comité de pilotage, établissement du :

- Programme de l'opération

- Enveloppe financière
- Calendrier
- Possibilité de Financement.

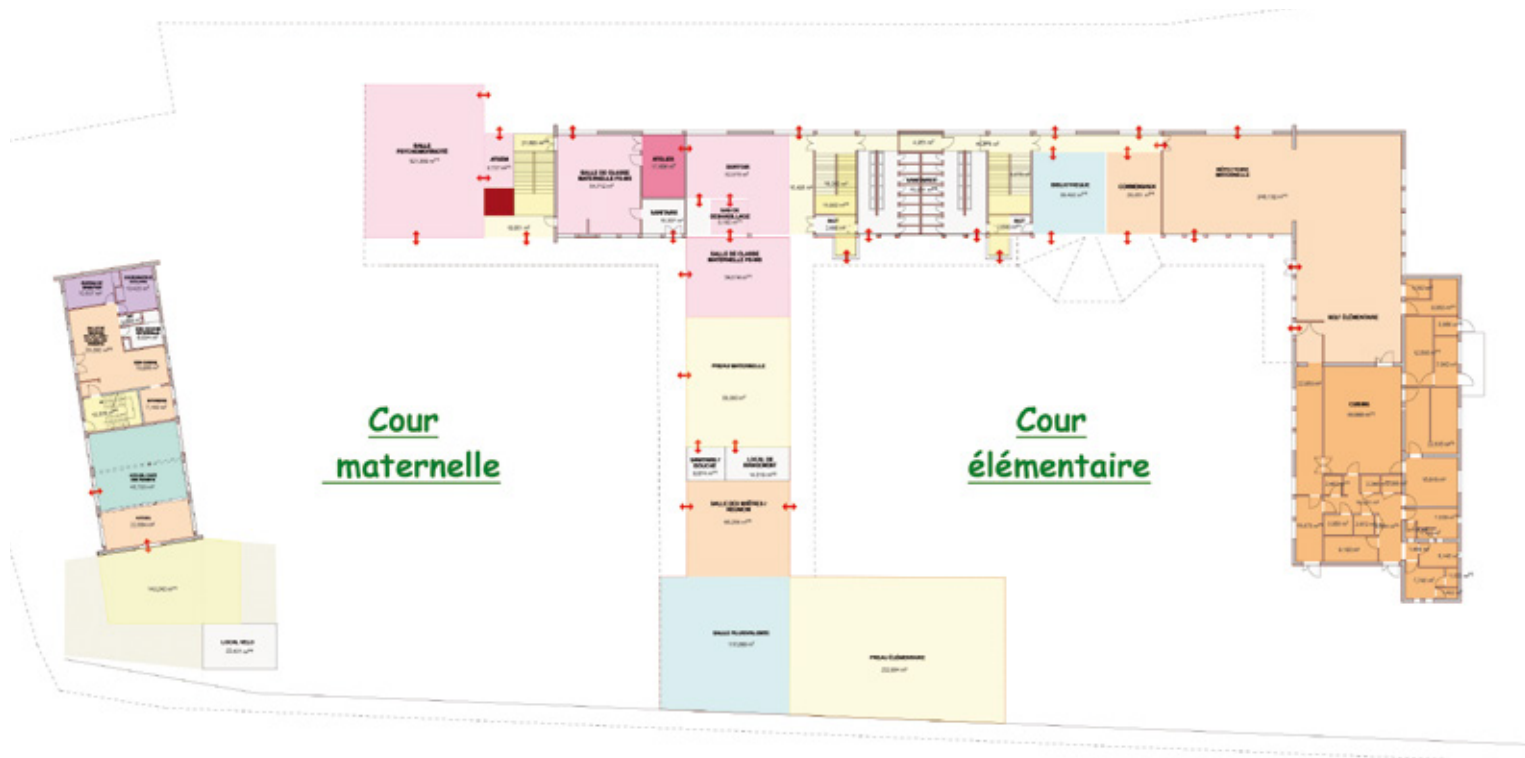
Le programme architectural technique et fonctionnel restitué : Les objectifs du maître d'ouvrage

- La présentation du site et de ses contraintes
- La définition des besoins fonctionnels et tableaux de surfaces
- Les exigences architecturales et techniques détaillées
- Les performances environnementales attendues
- Le coût de l'opération, le calendrier.

Le projet de rénovation et d'amélioration fonctionnelle de l'école primaire Denise Baratz a été présenté en Conseil municipal du 07/06 dernier.

Restitution Comité de pilotage : le 11/05/2022

Restitution au comité d'usager : le 28/06/2022



Scénario retenu

- Création d'une place publique desservant le parvis et l'entrée de l'école, détournement de la voie de circulation.
- Entrée commune maternelle / élémentaire.
- Regrouper la maternelle au rez-de-chaussée de préférence (possibilité classe GS/CP au premier étage).
- Privilégier le positionnement de la salle de maîtres au coeur des deux écoles. (dans l'aile entre les deux cours).
- Créer une aile extension entre la cour élémentaire et la cour maternelle qui regrouperait les préaux, la salle des maîtres (inclure la possibilité de construire une salle plurivalente en lien ultérieurement).
- Création desserte PMR au niveau du pignon sud-ouest de l'école.
- Extension maternelle vers voie partagée en pérennisant une largeur de passage de 4m (salle psychomotricité / desserte PMR et local ATSEM).
- Prévoir une voie partagée derrière le bâtiment école avec rétrécissement passage de la voirie (extension maternelle : salle psychomotricité et local ATSEM).
- Créer un accès direct depuis la cour d'école vers chaque cage d'escalier de desserte des étages de l'école des élémentaires.

RENTREE SCOLAIRE



L'équipe des enseignants, agents et élus municipaux. ©sudouest-P.P.C.

Contact : Ecole Primaire Denise Baratz
121 avenue du 8 mai 1945
05 53 93 22 27 - ce.0470520k@ac-bordeaux.fr

Chaque année, la pré-rentree scolaire est l'occasion pour les élus de rencontrer les enseignants et le personnel attachés au bon fonctionnement de l'accueil scolaire et périscolaire de nos chères têtes blondes.

Directrice de l'école : Estelle DUMONT
Sous la responsabilité de la **coordinatrice scolaire municipale Nelly PERROT** et des enseignants des classes concernés, deux **Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)** apportent leur soutien aux différentes classes : Marie-Laure BOTTECCHIA et Patricia MONJALES.

Pour cette nouvelle rentrée, les équipes se répartissent comme suit :

PS : Maryne VILAINE (17 élèves)
MS/GS : Aurélie LESCOUZERES (17 élèves)
MS/GS : Caty HATEAU (19 élèves)
CP/CE1 : Céline COUVERCELLE (24 élèves)
CE1/CE2 : Anne GAÏA (23 élèves)
CE2 : Léa PELLIZZARI/ Estelle DUMONT (26 élèves)
CM1 : Emeline SUC DA ROS (22 élèves)
CM2 : Tiphane REUTIN (25 élèves)
ULIS : Anne-Cécile MOULIN
Enseignant remplaçant attaché à l'école : Camille ROBIN

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves En Difficulté) : Jean-Luc CHAILLOT, dispense des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires.
05 25 17 00 26
rasedmiramont@gmail.com

L'équipe est également épaulée par six Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (AESH) : Virginie WALLEZ, Elodie LACOSSE, Brigitte CUJUS, Andréa LUKER, Elise CELLERIER et Audrey DUPUIS.

LE SELF



Depuis le 30 août, les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire de l'école Gilberte Harribey sont accueillis en mode « self-service ».

Le projet d'organisation de la liaison en salle via un mobilier et une organisation en libre-service a abouti. Travaux, matériel et mobilier ont été livrés, installés et mis en service pendant l'été, de sorte à être fin prêts pour la rentrée.

Désormais, les enfants des classes élémentaires sont invités à se présenter, via un cheminement de quelques mètres, vers les dessertes sur lesquelles leurs sont proposées le menu du jour par le personnel de restauration, appliqué à

mettre en œuvre la nouvelle organisation. Les enfants de maternelle sont servis à table, dans un espace adapté qui leur est réservé.

Munis de leur plateau, couverts et verre retirés en début de « ligne », les enfants peuvent librement se servir – en quantité raisonnable – pain, entrée, dessert, et plat chaud servi à l'assiette.

Ensuite, direction une table, avec prudence et sous l'œil bienveillant de la Coordinatrice du temps méridien et de son équipe d'animateurs.

Une fois le repas consommé, on rassemble les déchets par catégorie : les biodéchets dans l'assiette, les

emballages au recyclage, et direction l'espace de décharge et la sortie.

Toute une organisation, un pas vers l'autonomie, un moment de convivialité et de détente pendant la pause déjeuner.

Les travaux ont coûté 39 244 € TTC (travaux de réseaux électrique et d'eau potable, mobilier spécifique, vaisselle et plateaux, cloisons mobiles et potelets).

Les co-financeurs :

- L'Etat, via le plan de soutien aux cantines : 12 450 €
- La CAF : 7 571 €



Interview



Laurie JARRY

ADJOINTE
ADMINISTRATIVE
AU CCAS

Q : Dites-nous, qui êtes-vous ?

R : Laurie, j'ai 35 ans, séparée et maman comblée d'un magnifique garçon de 8 ans. Je suis native d'Eymet et vis depuis peu sur Miramont de Guyenne.

Q : Quel a été votre parcours jusqu'à aujourd'hui ?

R : Issue d'un milieu modeste, j'ai commencé à travailler très tôt en complément de mes études. J'ai obtenu mon BEP Carrières Sanitaires et Sociales ainsi que mon BAC Pro Services en Milieu Rural. Après je suis devenue maman et le 5 mars 2019 j'ai été recrutée par la collectivité en tant qu'Adjoint Administratif au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Q : Pourquoi avez-vous fait le choix du Service Public ? Quelles sont vos missions et dans quel service travaillez-vous ?

R : Le Service Public n'est pas un choix de départ mais une belle opportunité qui s'est présentée à moi. J'ai de larges missions telles que l'instruction de demandes d'aide sociale, gestion de deux résidences,

obligation alimentaire, permis de louer, plan canicule et grand froid, carte solidaire, refuge des personnes sans-abris...

Q : De quoi êtes-vous la plus fière et quelles sont les activités que vous aimez ?

R : Ma plus grande fierté, mon fils sans aucun doute. Je suis également fière de mon parcours professionnel. Quant à mes activités... Profiter un maximum de mon fils, ma famille, mes proches, lire, sortir.

Q : Selon vous, quels sont les atouts et les charmes de Miramont ?

R : Miramont est une petite ville avec comme atout principal « LA PROXIMITÉ » de différents services, de multiples associations, une dynamique locale ainsi qu'un lac qui permet de réaliser de belles balades en forêt et de pratiquer de multiples activités sportives.

MAISON PETITE ENFANCE

Un guichet unique de la Petite Enfance



La Maison Petite Enfance située 67 chemin Yves Dumichel à Miramont de Guyenne, regroupe le Relais Petite Enfance (RPE), le multi-accueil et le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP). Il constitue le guichet unique de la Petite Enfance du territoire. C'est un lieu de ressources qui permet de bénéficier gratuitement et en un même lieu de toutes les informations dont vous pouvez avoir besoin pour l'accueil de vos enfants : spécificité des modes d'accueil, évolution de vos besoins, procédure d'inscription, coût de l'accueil...

Le guichet unique est à votre disposition pour vous renseigner, vous guider et vous accompagner dans votre recherche de mode de garde individuel ou collectif existants sur le territoire. Il permet une étude personnalisée de votre situation permettant de définir le mode de garde le mieux adapté, en favorisant la mise en relation de l'offre et de la demande.

Chacun sait que rechercher et choisir un mode de garde pour son jeune enfant est une étape importante et il n'est pas toujours simple de s'y retrouver. La Maison Petite Enfance est là pour vous aider.



MIRAMONT de GUYENNE



67, Ch. Yves Dumichel

05 53 64 34 07

Ouvert tous les lundis de 9h à 12h
(en période scolaire)

**Vous êtes parents
ou futurs parents :**

- Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ?
- Vous souhaitez être accompagné dans vos démarches ?

**Accueil, écoute,
informations, conseils...**
**Le guichet unique Maison Petite
Enfance est à vos côtés.**
Tél : 05.53.64.26.83

MAISON FRANCE SERVICES

À l'initiative des élus, la Communauté de Communes du Pays de Lauzun se dote d'un Espace France Services.



Ouvert à tous depuis le 5 juillet 2022, il permet aux habitants du Pays de Lauzun et des communes environnantes d'être accompagnés à travers toutes les démarches administratives.

Situé au 28 boulevard Jules Ferry, France Services occupe les bâtiments rénovés de l'ancienne bibliothèque, ces bâtiments étant mis à disposition par la mairie de Miramont de Guyenne.

Deux agents sont formés pour accueillir, informer et accompagner les usagers à travers les démarches concernant :

La CAF, Pôle Emploi, la Retraite, les Certificats d'immatriculation, le Permis de conduire, les Pièces d'identité, l'Assurance Maladie, la MSA, les Finances Publiques, la Justice... et d'une manière plus générale, toutes les démarches administratives dématérialisées ou non. Il s'agit d'un service totalement gratuit.

Elodie Privat et David Yoder seront

chargés d'animer la structure et de vous recevoir. Pour mener à bien leurs missions, ils pourront s'appuyer sur des référents missionnés par les partenaires nationaux ou locaux signataires de la charte France Services.

À partir du 4 août 2022, l'Espace France

Services accueillera des permanences « Habitat » le premier jeudi après midi du mois ainsi que le quatrième mercredi après midi du mois (uniquement sur rendez-vous). Vous pourrez rencontrer un technicien afin de déterminer avec lui l'étendue des dispositifs d'aide



Espace « accueil »

mobilisables dans le cadre de la rénovation énergétique de votre logement ou habitation. Cette consultation reste primordiale avant toute demande d'aide au financement des travaux. En fonction des besoins de la population et des opportunités, d'autres partenariats et d'autres permanences pourront être mis en place dans les mois qui viennent.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi et Mardi : de 9h – à 13h et de 14h à 17h30

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

CONTACT

David Yoder / Elodie Privat :

07 88 99 95 55

David : franceservices1@ccpl47.fr

Elodie : franceservices2@ccpl47.fr

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.



La Maison France Services a été inaugurée le samedi 3 septembre 2022 à 11h, en présence du Préfet de Lot-et-Garonne Jean-Noël CHAVANNE, de la Députée Hélène LAPORTE, du Président de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun Emilien ROSO et du Maire de Miramont-de-Guyenne Jean-Noël VACQUÉ.



RANDO DU PATRIMOINE

à Puysserampion

Le mois de septembre est celui de la randonnée et de la découverte du patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun. Vendredi 9 septembre dernier, Puysserampion a accueilli la 20^{ème} randonnée du patrimoine nocturne.

Le départ s'est fait devant la halle pour une marche d'environ 4 km. L'occasion de découvrir le patrimoine au sens large

de la commune. Les marcheurs ont ainsi pu découvrir l'église Saint Jean Baptiste ouverte et intérieur éclairé agrémenté des commentaires historiques et d'une animation musicale. Plusieurs arrêts sur le point de vue ont ponctué la marche, permettant d'avoir des indications sur les villages alentours et des commentaires historiques sur l'ancien château. S'en est suivi un spectacle de danse et des explications sur la chasse à la palombe.

À l'issue de la randonnée du patrimoine un buffet gratuit a clôturé la soirée, le temps de finir la soirée en découvrant l'exposition de vieux outils et machines agricoles.

Merci à l'Association Chemins de Guyenne, la Municipalité de Puysserampion et la commission culture de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun pour cette belle co-organisation.



L'OCTROI, UN IMPÔT AUX PORTES DE LA VILLE

Au petit matin du 5 août 1789, le ci-devant citoyen de Miramont pouvait espérer que le paiement de l'octroi serait balayé avec les autres droits féodaux.

Hélas !

En effet bien des villes s'étaient vu « octroyer » par le pouvoir royal la possibilité de « lever sur elles mêmes » les ressources nécessaires à leur équilibre budgétaire. Et chacun sait qu'en matière de création de taxes, l'imagination n' a pas de limite.

On imagina donc un prélèvement sur les marchandises qui entraient dans la cité.

Voilà l'octroi

Tant que cette contribution profitait pleinement à la ville, elle était supportée mais dès lors que le pouvoir central voulut en prendre sa part, l'octroi prit toutes les allures d'un repoussoir. D'où l'espoir de le voir disparaître.

Après l'avoir dépouillé de certains privilèges et garanti sa destination vers la ville, la Constituante maintint l'octroi puis le supprima par suite de la création de la patente, l'octroi étant considéré comme une double taxation et contraire au commerce.

L'Assemblée constituante poursuivait son extraordinaire travail d'organisation administrative. Elle imposait notamment l'équilibre budgétaire dans la gestion des communes et la possibilité à cette fin, de créer des ressources locales. Dans les grandes villes en particulier, la gestion des hospices nécessitait des ressources qui ne purent se trouver que par l'autorisation de mettre en place... un octroi. Et de proche en proche, d'autorisation en autorisation à partir de 1800 la mise en place des octrois fut admise et réglementée.

Cette possibilité étant ouverte, la municipalité de Miramont ne tardera pas à s'en saisir. Elle délibère en ce sens le 8 juillet 1803, fixe son règlement et ses tarifs puis sollicite l'autorisation de

créer son octroi. L'autorisation viendra rapidement, sanctionnée par un arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 octobre 1803.

Le règlement reprend les dispositions obligatoires. Il fixe en premier lieu le périmètre de l'octroi, c'est à dire le lieu du péage, délimité par des poteaux indiquant la limite de l'octroi. Ces limites seront revues, à plusieurs reprises, au fur et à mesure de l'urbanisation. Retenons par exemple les dispositions de 1855 :

« Art. 1 Les poteaux portant les mots « Octroi de Miramont » seront placés à

2) À l'entrée de la rue du Temple venant d'Agen, vis à vis l'angle devant de la maison du Sieur Monteil, père.

3) À l'entrée de la rue de Brunet sur la route venant de Monbahus,... etc. »

Six points sont ainsi déterminés.

Sont ensuite définies les marchandises concernées, il ne s'agit que de celles faisant l'objet d'une commercialisation dans la ville, celles qui « passeront debout », c'est à dire en transit, seront exonérées.

Les marchandises visées relevaient de cinq catégories : 1° Boissons et

liquides, 2° Comestibles, 3° Combustibles, 4° Fourrages, 5° Matériaux.

Pratiquement, ce sont surtout les marchandises des deux premières catégories qui étaient visées, en gros les boissons et « les objets servant habituellement à la nourriture des hommes, à l'exception toutefois des grains et farines, fruits, beurre, lait, légumes et autres menues denrées. »

L'octroi de Miramont ne portera que sur les biens de la deuxième division et uniquement les viandes. Les objets soumis à l'octroi sont définis dans les procès-verbaux d'adjudication. Leur libellé est parfois sommaire ou plus précis comme celui de 1861. « Les droits sont établis sur les bestiaux de boucherie et sur toute espèce de viande fraîche et salée. »

En 1876 le conseil fixe ainsi les différents tarifs :

Le tarif des droits d'octroi sont fixés par le conseil municipal. L'image suivante est tirée du règlement constitutif de l'octroi. La perception des taxes d'octroi donnait lieu à l'établissement de statistiques précises sur l'introduction des différentes denrées dans la



chacun des points ci-après, embrassant la population agglomérée de la ville, savoir :

1) À l'entrée de la rue Martignac, venant de Marmande, vis à vis l'angle midi de la maison du Sieur Mignat, charron.

commune. Le bordereau de l'année 1863, par exemple, nous renseigne dans le détail de ce qu'a été la consommation de l'année. Il rentrera dans le champ de l'octroi 8 600 hectolitres de froment, le kilo de pain coûtera 25 centimes et le nombre de boulangers, jusque là limité à six, ne sera plus limité, mais le pain sera toujours taxé. On peut suivre également les quantités de vins introduits soit « en cercle » ou en bouteilles, le vin de l'année ou le vin vieux, 200 hectolitres de vin rouge en cercle en 1856, 450 en 1863. Les animaux sont eux aussi recensés, mais ce sont les seuls soumis à l'octroi. On comptera 3 bœufs, 70 vaches, 310 veaux gras, 60 moutons en 1856, on connaît le poids des viandes dépecées, le nombre de dindes, d'oies, de poulets, 2 000 poulets, 100 lièvres, 200 bécasses, 70 kilos de beurre, 200 kilos de fromage. Mais pas de poissons, point de coquillages. On connaît enfin les quantités de fourrage, de paille, de bûches et rondins de bois dur ou de bois tendre, le nombre de fagots, les quantités de charbon de bois ou de charbon de terre... !

Conformément à la jurisprudence, la perception se fait directement par le fermier quand le prix de l'adjudication ne dépasse pas 5 000 F. Pendant de très nombreuses années ce fut la solution adoptée par la commune. Puis elle opta pour la régie.

La perception des droits devait se faire dans les faubourgs et il ne pouvait être introduit d'objets assujettis à l'octroi que par « les barrières ». Mais par dérogation il pouvait être établi un ou plusieurs bureaux au centre de la localité. C'était le cas à Miramont ; « Dans ce cas les conducteurs ne pourront décharger les voitures, ni introduire au domicile des destinataires les objets soumis à l'octroi, avant d'avoir acquitté les droits aux dits bureaux. »

Que ce soit en fermage ou en régie, les frais de perception représenteront une part de plus en plus importante dans le produit de l'octroi.

Le régime de Vichy va prendre une série de dispositions qui conduiront vers la fin des octrois. L'affermage des octrois est interdit. Le tarif type est remplacé par un

tarif général. Les frais de perception sont limités.

Dans toutes communes où les dépenses afférentes à la gestion de l'octroi auront été supérieures à 20 % des recettes pour chacune des années 1938, 1939 et 1941, l'octroi devra être supprimé et remplacé par une taxe locale « portant sur les ventes au détail et sur les opérations d'entreprise de travaux, les locations et prestations de services ». C'est ce que fera la commune de Miramont qui décide la suppression de l'octroi à compter du 1^{er} octobre 1943 et l'institution d'une taxe locale additionnelle. Le taux de cette taxe est fixé à 0.10 %.

Dès lors s'ouvrait une nouvelle page de l'histoire de la fiscalité locale et des contributions de l'État aux besoins des finances locales.

Pour en savoir plus : Miramont de Guyenne, Foires et marchés, l'approvisionnement des villes et des campagnes. Bibliothèque municipale.

Tarif.

CHAPITRE de PÉCEPTION.	OBJETS assujettis AUX DROITS.	MESURES et POIDS.	DROITS à perce- voir.	Observations.
COMESTIBLES.	BOEUFs.....	PAR TÊTE.	f. c. 8 "	Les animaux di- visés par moitiés ou quarts, payeront dans la proportion du droit par tête.
	VACHES.....	idem.	4 "	
	VEAUX et génisses.	idem.	3 "	
	MOUTONS.....	idem.	1 25	Au-dessous, ils acquitteront com- me viande dépecée
	BREBIS.....	idem.	1 "	
	AGNEAUX.....	idem.	" 50	
	VIANDE dépecée....	LE kilogr.	" 05	

*Certifié conforme aux propositions du Conseil Municipal
de la Commune de Miramont.*

SANTÉ ET SOCIAL

ADMR

(SSIAD les 3 cantons)
Rue du Bourg
Saint-Pardoux-Isaac
05 53 79 93 35
ssiad.les3cantons@fede47.admr.org

Audrey MAURIN

Masseur-Kinésithérapeute
Lac du Saut du Loup
1276 avenue Joliot-Curie
05 53 83 01 09

Amélie BAYARD

Ostéopathe
9, rue du Temple
Sur RDV
06 71 53 84 94

APIHA

Podo-orthésiste
Square Victor Hugo
05 53 93 23 21

AB Chaussures

771 Imp. Gaston Imbert
05 53 20 80 96

Ambulances HANTUTE

251 Route de Marmande
05 53 89 14 28
contact@hantute.fr

Ambulances ROUX

Zone Artisanale
de Bouilhaguet
05 53 93 34 29

Cabinet Infirmières

13 bd Georges-Clémenceau
05 53 93 22 03

Infirmier

Kashala Menda Lukusa
rue Henri Caillavet
06 29 69 39 05

Cabinet Masseur- Kinésithérapeute

637 Avenue Soussial
05 53 93 24 47

Croix Rouge

Square Victor Hugo
jeudi 9h30-12h30 / 14h30-17h30
05 53 20 06 73

Centre Médico-Social

Marmande
05 53 64 65 45

Docteur Didier DUBROCA

Médecine générale
19 rue Pascal
05 53 93 20 46

Docteur Voichita STANCIU

Ophthalmologue
6 place de la République
09 67 09 81 47

Laboratoire d'analyses médicales LBA

25 boulevard Aristide Briand
05.53.20.67.67

Pharmacie du Marché

31 place Martignac
05 53 93 20 01

Pharmacie de France

Place de l'Hotel de Ville
05 53 93 20 02

Cabinet vétérinaire

Didier PENIN
394 Av. Marcel Cerdan
05 53 89 62 09

MAISON DE SANTÉ PLURI- PROFESSIONNELLE

BIAMOU Alain

Médecine générale
Sur RDV
05 53 79 36 60

LAPLANCHE Michel

Médecine générale
Sur RDV
05 53 93 89 58

BOTTEON Sandrine

MAYRAND Caroline
Pédicure - Podologue
Sur RDV
05 53 79 98 45

UNA GUYENNE 47

Aide, soins et services
aux domiciles
Du lundi au vendredi :
8/12h-14/18h
Samedi : 8/12h
05 53 76 06 30
direction-unaguyenne47@orange.fr

BREUIL Noémie

Orthoptiste
Sur RDV
05 53 94 14 86

HOLLARD Jean-Marc

COLEMAN Xavier
Chirurgien Dentiste
05 53 93 21 22
L/Ma/Me/V :
8h/12h - 14h/19h
J : 8h/12h

BOSSAVY Céline

Ergothérapeute
Sur RDV
06 86 77 45 17
Journées : L/Me/V
Après-midis : Ma/J

Centre Médico Psychologique

La Candélie
05.53.77.67.00

EMPLOI - INSERTION

Association intermédiaire

Rue de la Viguerie
05 53 93 11 16
mgii.miramont@orange.fr

Mission Locale

Moyenne Garonne - ERIP
Entrée C - Hôtel de Ville
L/Ma/J/V sur RDV
09 67 67 13 90
missionlocalemoyennegaronne
@mlmg.fr
https://www.facebook.com/Mis-
sionLocaleMG/

TOURISME

Bureau d'Information Touris- tique de l'Office de Tourisme du Pays de Lauzun

1 rue Pasteur
05 53 93 38 94
tourisme.miramont
@paysdelauzun.com

ÉDUCATION – ENFANCE – JEUNESSE

Centre de Loisirs

145 Avenue de Grammont
05 53 93 23 08
clsh1@free.fr

Collège Didier Lamoulie

566 Avenue Soussial
05 53 93 21 42
ce.0470024w@ac-bordeaux.fr

Maison de la Petite Enfance

Multi-accueil, LAEP, RPE
185 Avenue Joliot-Curie
05 53 64 26 83
creche@miramontdeguyenne.fr
ram@miramontdeguyenne.fr

Ecole Denise Baratz

Rue du 8 mai 1945
05 53 93 22 27
ce.0470520k@ac-bordeaux.fr

R.A.S.E.D

Rue du 8 mai 1945
05 25 17 00 26

Les Clés

20 Boulevard Jules Ferry
05 53 20 19 20
a.lescles@wanadoo.fr

Maison de la Vie Citoyenne Intercommunale

18 Boulevard Jules Ferry
05 53 93 24 95
mvci.amicale@free.fr

Maison Familiale Rurale

10 Boulevard Clémenceau
05 53 93 21 49
mfr.miramont@mfr.asso.fr

SITE (syndicat intercommu-
nal des transports d'élèves)
Mardi/jeudi toute la journée
et vendredi matin
05 53 64 98 66

Centre Médico Psychologique Infanto Juvénile

160 avenue Soussial
(accès par la rue Pascal)
05 53 93 26 94

DÉCHETTERIE

Z.I Favard

85, impasse Elie-Teyssier
05.53.64.12.26
iris@ccpl47.fr
Ouverture : Lundi, Mercredi
et Vendredi : 13h30 - 18h /
Mardi et Jeudi : 8h - 12h et
13h30 - 18h /
Samedi : 9h30 - 18h

SÉCURITÉ

Sapeurs-Pompiers

Centre d'Incendie et de
Secours
78 impasse Elie Teyssier
miramontcdc@sdis47.fr

Gendarmerie

Lieutenant Johnny Hardelin
05 53 83 39 10
05 53 83 39 12
cob.miramont-de-guyenne@
gendarmerie.interieur.gouv.fr

Hôpital de Marmande

05 53 20 30 40

Prévention radicalisation

0 800 005 696

Enfance maltraitée 119

Hébergement 115

Violences conjugales

3919

Centre antipoisons

05 56 96 40 80

Centre Médico social

05 53 64 65 45

112
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN
Il vous sera redirigé vers le service d'urgence approprié.

15
SAMU
LE SERVICE D'ADJON MÉDICAL URGENT

17
**POLICE
SECOURS**
Pour signaler une infraction ou un accident
ou pour demander de l'aide.

18
**SAPEURS-
POMPIERS**
Pour signaler une infraction ou un accident
ou pour demander de l'aide.